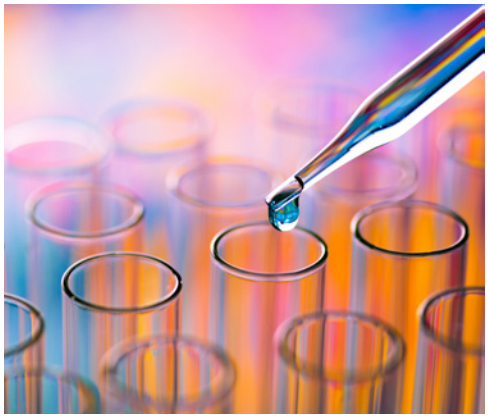

© AdobeStock.com

Rapport d'activités 2019 - Executive summary

Direction générale de la Qualité et de la Sécurité

economie

.be

SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie

SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie

Rue du Progrès 50 — 1210 Bruxelles

N° d'entreprise : 0314.595.348

- 0800 120 33 (numéro gratuit)
- SPFEco
- @spfeconomie
- linkedin.com/company/fod-economie (page bilingue)
- instagram.com/spfeco
- youtube.com/user/SPFEconomie
- economie.fgov.be

Éditeur responsable :
Regis Massant
Président a.i. du Comité de direction
Rue du Progrès 50 — 1210 Bruxelles

Version internet

299-20

Table des matières

Avant-propos 5

1. Notre mission au sein du SPF Economie 6

1.1. Vision 6

1.2. Objectifs 7

2. Aperçu de nos activités et de nos statistiques 8

2.1. Prôner une économie durable et compétitive 8

2.2. Garantir la sécurité des consommateurs en exerçant la surveillance dans les domaines à haut risque 12

2.3. Installer un centre de connaissances et un « level playing field » 18

3. Nouvelles réglementations 22

3.1. Sécurité des produits et des services 22

3.2. Agréation des entrepreneurs 22

3.3. Métrologie 22

4. Notre politique qualité pour mieux vous servir 23

5. Contacts et informations utiles 24

5.1. Contacts et adresses utiles 24

5.2. Nos implantations 26

5.3. Suivez le SPF Economie et nos actions via les réseaux sociaux 27

5.4. Suivez les actions du service Plateau continental sur Facebook 27

5.5. Nos nouvelles publications en 2019 28

Liste des tableaux

Tableau 1. Campagnes proactives du marché des produits de construction 10

Tableau 2. Dossiers traités en matière de sécurité des produits en 2019 12

Tableau 3. Dossiers de sécurité des produits ouverts en 2019 à la demande des Douanes 13

Tableau 4. Notifications traitées en 2019 par le Guichet central 13

Tableau 5. Activités et contrôles dans le domaine des explosifs à usage civil et des articles pyrotechniques en 2019 14

Tableau 6. Contrôles effectués en rapport avec le stockage, le transport et la distribution 16

Tableau 7. Enquêtes sur les incidents impliquant des gaz, liés au stockage souterrain, au transport et à la distribution de gaz 16

Tableau 8. Examen de plaintes concernant le stockage souterrain, le transport et la distribution de gaz 16

Tableau 9. Aperçu global des contrôles des instruments de mesure, effectués par les services de contrôle Métrologie Nord et Sud en 2019 17

Tableau 10. Contrôles d'instruments de mesure et de produits conditionnés 18

Avant-propos

Chère lectrice, cher lecteur,

À travers ce rapport d'activités, nous tenons une fois encore à vous montrer l'étendue des missions et des activités de la Direction générale de la Qualité et de la Sécurité. C'est l'occasion de souligner leur importance pour l'ensemble des acteurs économiques : du citoyen qui en tant que consommateur se voit proposer d'innombrables produits et services, aux nombreux producteurs et distributeurs d'un marché qui évolue à un rythme toujours plus soutenu.

Les nouveaux produits et les innovations technologiques donnent chaque jour un nouveau visage à ce vaste marché et ils constituent un défi pour notre administration chargée de sa surveillance. Notre ligne de conduite, elle, ne change pas et suit à la lettre les préceptes des missions de base qui nous ont été confiées par le législateur et le pouvoir exécutif, à savoir « créer les conditions d'un fonctionnement compétitif et équilibré du marché des biens et services techniques en réglementant, autorisant, appliquant, examinant et coordonnant ». Relever ce défi n'est guère évident au fil des années car nous devons faire face aux gels simultanés des budgets et des recrutements. C'est pourquoi je tiens à remercier ici tous nos agents qui permettent chaque jour d'y arriver. Notre système qualité et nos modes de gestion des processus sont des atouts importants.

Bien évidemment, nous devons établir des priorités pour nos campagnes de contrôle et nos investissements en recherche et développement. Ainsi, en 2019, nous avons mis l'accent notamment sur la sécurité des enfants, des articles de loisirs, des ascenseurs et des feux d'artifice. En métrologie, nos campagnes nous ont conduits à contrôler les balances des abattoirs et les ateliers de découpe, les instruments de pesage (hôpitaux, déchets ménagers, de fruits et légumes), les instruments de mesure dans les centres d'entretien pour automobiles, les pompes LPG et les préemballages (fruits et légumes en vente chez les producteurs, crème glacée…).

Nous œuvrons également à la préparation de la politique et de l'application des réglementations solides qui tiennent compte de l'état actuel de la technique. Nous nous assurons que tous les acteurs concernés (fabricants, importateurs, distributeurs, laboratoires, organismes de contrôle…) aient connaissance de cette réglementation. Dans certains domaines, nous pratiquons aussi la recherche et la coordination. Nous veillons donc à développer un meilleur cadre normatif.

Vous découvrirez au fil des pages de cette publication que nos activités s'étendent au-delà de la sécurité des produits et des services et de la métrologie. En effet, elles concernent aussi les nanotechnologies, les services de confiance, la normalisation et l'accréditation, l'extraction du sable dans le Plateau continental, les entreprises de construction et les produits de construction.

Je vous souhaite une agréable lecture !

Chris Van der Cruyssen
Directeur général a.i.

1. Notre mission au sein du SPF Economie

Notre direction générale a défini sa mission sur la base de la mission et de la vision du SPF Economie. Dans nos activités quotidiennes, nous nous posons ces questions : aidons-nous les entreprises et en particulier les PME ? Protégeons-nous le consommateur ? Agissons-nous de la manière la plus efficiente et la plus efficace ?

Les entreprises doivent dans la mesure du possible se conformer à la réglementation visant la protection du consommateur. Cependant nous sommes bien conscients que le risque zéro n'existe pas et que toutes les mesures réglementaires et d'exécution doivent être prises en partant du principe de proportionnalité.

La mission de notre direction générale s'énonce dès lors comme suit : « **Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif et équilibré du marché des biens et services techniques en réglementant, autorisant, appliquant, examinant et coordonnant** ».

1.1. Vision

La Direction générale de la Qualité et de la Sécurité vise à être un **partenaire fiable** pour toutes ses parties prenantes. Elle communique de façon transparente avec toutes les parties concernées. Dans ses actions, elle accorde une **attention spécifique aux consommateurs, aux entreprises et en particulier aux PME**. Ses initiatives doivent être soutenues par l'ensemble des parties intéressées et doivent être aussi simples que possible et faciles à appliquer. Ses collaborateurs excellent par leurs connaissances techniques et scientifiques. Par leur neutralité, ils sont les personnes de référence pour répondre aux questions sur l'application de la législation.

1.2. Objectifs

À partir de la mission et de la vision de la direction générale, les objectifs principaux se déclinent en **trois axes stratégiques** qui s'accordent parfaitement avec la matrice stratégique du SPF :

1. **Garantir la sécurité des consommateurs** en exerçant la surveillance dans les domaines comportant les risques les plus élevés.

2. **Prôner une économie durable et compétitive** : soutenir les entreprises dans leur **innovation** pour délivrer des produits et des services de qualité et ce, via des évaluations de la conformité, le transfert de connaissances et une politique de normalisation efficiente et efficace.

3. Faire de la direction générale un **centre de connaissances** : installer un « **level playing field** » pour que les entreprises puissent travailler de manière compétitive et que les consommateurs puissent acheter des produits et des services fiables. C'est pourquoi la direction générale s'occupe aussi de recherche appliquée (par ex. en métrologie scientifique, en environnement marin et en nanométrologie).

Ces trois axes se traduisent au travers de **six objectifs stratégiques** :

1. Protéger de manière efficiente les utilisateurs (consommateurs) en matière de qualité et de sécurité des produits et services : se concentrer, avec les moyens disponibles, sur les services et produits qui constituent le plus grand risque pour les consommateurs/utilisateurs.

2. Renforcer le rôle du SPF comme acteur central belge dans le cadre européen des réglementations techniques.

3. Être excellent par la connaissance technique et scientifique.

4. Augmenter la confiance dans le marché unifié des biens et des services pour les opérateurs économiques, les utilisateurs (consommateurs) et les organismes.

5. Mettre au point une politique favorable à la compétitivité et à l'innovation.

6. Mettre en œuvre la politique dans une organisation qui respecte les valeurs du SPF Economie, avec des collaborateurs motivés et en selon le concept du « nouveau travail ».

© Adobe Stock.com

2. Aperçu de nos activités et de nos statistiques

2.1. Prôner une économie durable et compétitive

Nous soutenons les entreprises dans leur innovation visant à délivrer des produits et des services de qualité. Pour ce faire, nous utilisons des évaluations de la conformité, le transfert de connaissances et une politique de normalisation efficace et efficiente.

Accréditation des organismes d'évaluation de la conformité

BELAC, l'organisme national belge **d'accréditation** pour les organismes d'évaluation de la conformité, a continué de fonctionner sur une base légale et conformément aux critères reconnus aux niveaux européen et international (règlement CE 765/2008, norme ISO/IEC 17011 et les documents y associés de EA, ILAC et IAF). BELAC a ainsi maintenu son statut comme signataire des accords internationaux de reconnaissance entre les organismes d'accréditation de EA, ILAC, IAF et FALB (EMAS) et a contribué largement aux activités de ces organisations.

Le nombre total de **certificats d'accréditation** s'élevait à **585** à la fin de 2019. Près de **24.500 jours d'audit** ont été prestés avec le soutien d'environ **220 auditeurs externes** en 2019, soit une augmentation de plus de 6 % par rapport à 2018. BELAC a poursuivi ses investissements considérables dans les formations en fonction des besoins.

Un meilleur cadre pour les travaux normatifs

La convention signée en 2018 entre le Bureau de Normalisation (NBN) et le SPF Economie, son organe de tutelle, a permis un meilleur suivi de la gestion de la dotation qu'il reçoit annuellement du SPF Economie pour la réalisation de ses missions d'intérêt général. Nous constatons qu'après une première année de mise en œuvre, l'utilisation des moyens alloués est mieux suivi et plus clairement justifié.

Par ailleurs, le SPF Economie a soutenu financièrement 27 projets de prénormalisation afin de contribuer à l'élaboration de normes pour lesquelles les connaissances scientifiques devaient être développées. En outre, le système des Antennes-Normes qui sensibilisent et informent les PME en matière de normes et de normalisation, a fait l'objet d'une analyse approfondie. Celle-ci conduira à une réforme du système en vue de mieux justifier les subsides octroyés et de répondre au plus près encore aux attentes des PME. La première phase de cette réforme qui concerne le rapportage entrera en vigueur dès 2020.

Maintien du niveau élevé du nombre de demandes d'agréations comme entrepreneur

Le nombre de **demandes d'agréation comme entrepreneur** n'a pas augmenté en 2019. Il était de 3.418, soit une moyenne de 285 demandes d'avis par mois. 3.299 demandes ont été introduites par des entreprises belges et 119 par des entreprises étrangères, surtout de pays limitrophes (51 des Pays-Bas, 18 de France, 14 d'Allemagne et 9 du Luxembourg). Le **nombre total d'entrepreneurs agréés** est resté stable en 2019 et s'élève à **10.500**.

Produits de construction : concertation constante et contrôles accrus

Le service Spécifications dans la Construction est l'autorité compétente pour la mise en œuvre du règlement (UE) N° 305/2011 établissant des conditions harmonisées de commercialisation pour les produits de construction.

Jusqu'à présent, le domaine d'application de près de 400 normes harmonisées a été analysé, dont près de 300 les années précédentes. 30 listes produits de normes harmonisées ont ainsi pu être publiées sur le site internet du SPF Economie (retrouvez les listes dans la FAQ Comment puis-je vérifier l'adéquation du produit avec le domaine d'application de la norme harmonisée ? »).

Le service est également compétent pour la notification des organismes notifiés auprès de la Commission européenne. En 2019, trois organismes ont introduit une demande d'extension de leur champ d'application. Il s'agit du BCCA, de WOOD.BE et de l'Université de Liège, laboratoire d'essais au feu. Auprès de cinq organismes (AIB Vinçotte, ANPI, INISMa, OCAB-OCBS, PROBETON), une mise à jour du champ d'application a été effectuée après la publication d'une nouvelle version de la norme et dans un cas, notamment le VITO, département CERTIPRO, le champ d'application a été réduit.

Le service Spécifications dans la Construction participe aussi à la surveillance du marché pour les produits de construction couverts par une spécification technique harmonisée. Il effectue des contrôles soit sur la base d'une plainte soit de manière proactive. En 2019, il a enregistré dix **plaintes formelles** : un cas a fait l'objet d'un procès-verbal d'avertissement, quatre cas ont pu être clôturés par un simple échange de courriers et cinq sont en cours de traitement. Les campagnes proactives de surveillance du marché illustrent la manière dont la réglementation est respectée dans certains secteurs. Au total, **283 entreprises** ont été **visitées**.

Tableau 1. Campagnes proactives du marché des produits de construction

Contrôles proactifs	Nombre
Détecteurs de fumée	36
Câbles électriques	56
Appareils de chauffage individuels	34
Structures portantes	101
Revêtements de sol	84
Pierres naturelles	68
Membranes EPDM	28
Façade : éléments d'isolation	77
Façade : pare-vapeur	22
Façade : éléments de bardage	81
Systèmes de détection et d'alarme incendie EN 54-12	9
Préparations et mélanges art 31 et 33 Reach	63
Contrôles réactifs	6
Analyse du marché (*)	85

(*) L'analyse du marché en vue d'élaborer les listes des normes harmonisées par domaine de produits publiées sur le site internet du SPF Economie.
Source : SPF Economie.

Au total, nous comptabilisons :

- 750 produits contrôlés ;
- 283 établissements visités ;
- 181,5 jours/hommes prestés.

La prime d'innovation, un soutien aux processus innovants

La prime d'innovation permet aux entreprises de récompenser leurs travailleurs créatifs au moyen d'une prime complètement exonérée fiscalement et de charges sociales. Le SPF Economie valide les demandes des entreprises quant au caractère innovant des projets. En 2019, le SPF Economie a réalisé **1.185 évaluations** de demandes dans un délai moyen inférieur à cinq jours ouvrables et en a validé près de 95 % dont 15 % moyennant des compléments d'information. En 2019, plus de 300 entreprises innovantes ont bénéficié de l'exonération des primes d'innovation.

Optimisation de la surveillance de l'extraction de sable en mer

2019 voit aboutir le changement de paradigme initié en 2014 pour le contrôle de l'extraction de sable en mer : une nouvelle surface de référence est définie pour limiter verticalement l'extraction de sable dans chacun des secteurs d'extraction. Cette nouvelle surface est basée sur des critères scientifiques (géologie et bathymétrie) et a été validée par un rapport d'impact sur la sécurité côtière. Elle combine la gestion durable de la ressource et la réduction de l'impact environnemental de l'extraction de sable sur les habitats marins, conformément à la règlementation en vigueur.

Pour plus d'informations, consultez la page sur les activités du service Plateau continental.

Services de confiance électroniques

Le règlement (UE) N° 910/1014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques (en abrégé règlement eIDAS) est entré en vigueur le 1er juillet 2016. Ce règlement a pour but de soutenir l'économie en ligne dans l'Union européenne en permettant l'utilisation transfrontalière de certains services de confiance électroniques essentiels comme entre autres les signatures électroniques, les cachets électroniques et les horodatages électroniques. La cellule « eIDAS » du service Réglementation Métrologie a été désignée en Belgique comme l'autorité de surveillance pour les prestataires de services de confiance électroniques en vue de renforcer la confiance des utilisateurs de tels services. Afin d'être repris sur la liste des prestataires qualifiés des services de confiance (Trusted List), les prestataires doivent introduire auprès de l'autorité de surveillance un rapport d'évaluation de la conformité et un certificat y afférent de la conformité avec la réglementation e-IDAS. Depuis l'entrée en vigueur du règlement eIDAS, neuf entreprises belges figurent sur la liste des prestataires qualifiés des services de confiance électroniques.

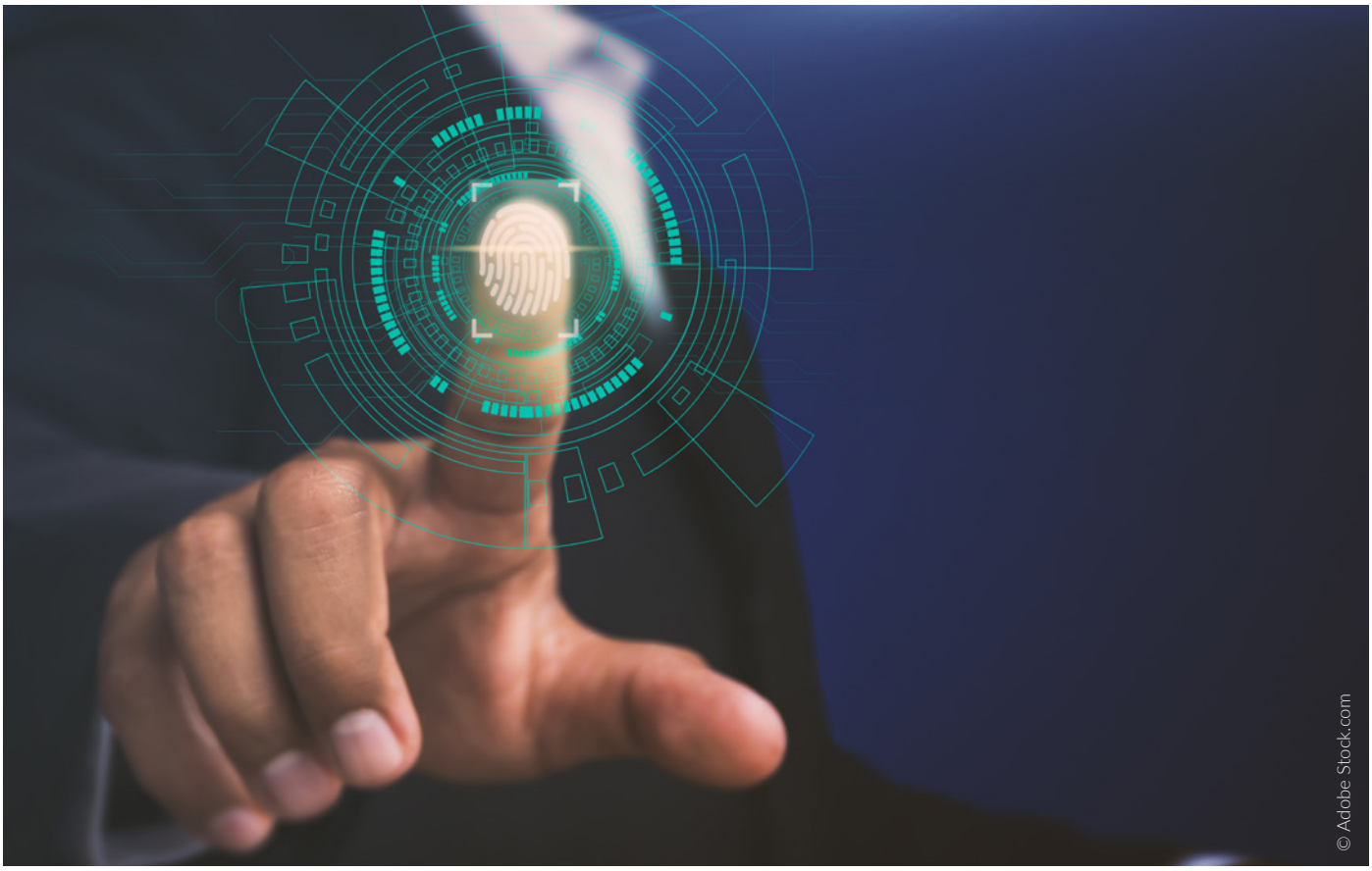

2.2. Garantir la sécurité des consommateurs en exerçant la surveillance dans les domaines à haut risque

Campagnes de contrôle : la sécurité des enfants, des articles de loisirs, des ascenseurs et des feux d'artifice comme principales préoccupations

Afin de garantir la sécurité des utilisateurs, tout en veillant à une concurrence loyale entre les opérateurs économiques, nous menons chaque année des campagnes de contrôle de façon proactive. Outre nos campagnes nationales, nous participons aussi à des campagnes de surveillance européennes afin de contrôler un plus grand segment du marché.

En 2019, la sécurité des feux d'artifices, des enfants et des articles de loisirs a constitué une des priorités. La division Sécurité était activement impliquée dans des campagnes de contrôle des feux d'artifices, des jouets, des équipements d'escalade, des hoverboards, des stores, des détecteurs de CO, des points d'ancrage, des siphons culinaires, des batteries, des moyens de transport personnels (motorisés) et de certains types de jouets (drones, jouets souples rembourrés et slime).

La sécurité des ascenseurs reste également une priorité. La campagne de contrôle de modernisation des ascenseurs continue d'exercer un effet favorable sur la sécurité des ascenseurs visés. Par ailleurs, nos services ont répondu à plus de 230 questions de propriétaires, de gestionnaires et d'entreprises sur ce thème.

En 2019, nous avons traité au total 974 dossiers sur la sécurité des produits. 556 d'entre eux ont été ouverts à la suite d'une demande d'avis des Douanes. La moitié (277) de ces dossiers portaient sur les jouets.

Tableau 2. Dossiers traités en matière de sécurité des produits en 2019

Réglementation	**Nombre de dossiers**
Sécurité générale des produits	117
Équipements sous pression	19
Produits d'apparence équivoque	1
Nouveaux ascenseurs	22
Machines	176
Équipements de protection individuelle	115
Articles pyrotechniques	58
Jouets	390
Équipements d'aire de jeux	2
Aérosols	2
Autres	74
Total	**974**

Source : SPF Economie.

Tableau 3. Dossiers de sécurité des produits ouverts en 2019 à la demande des Douanes

Réglementation	Nombre de dossiers Douanes
Équipements de protection individuelle	56
Jouets	277
Machines	96
Sécurité générale des produits	54
Autres	73
Total	**556**

Source : SPF Economie.

Le Guichet central pour les produits surveille les produits dangereux. Les producteurs et les distributeurs ont l'obligation de l'informer immédiatement, par e-mail ou via le European Business Alert Gateway[1], quand ils disposent d'informations sur la dangerosité des produits ou services qu'ils ont mis sur le marché. Ils doivent également l'aviser d'un accident occasionné par un produit ou service dangereux. Le Guichet central reçoit aussi des consommateurs/utilisateurs des plaintes relatives à un produit dangereux. Il est enfin le point de contact belge pour le Rapid Alert System, le système européen d'échange d'informations sur les produits présentant un risque grave.

Tableau 4. Notifications traitées en 2019 par le Guichet central

		Sécurité	Mobilité	Énergie	Santé publique	Construction	Explosifs	Justice	Total	*Belgique*	Douanes
RAPEX	**Article 12***	692	524	245	569	0	9	0	2.039	49	778
	Article 11*	48	4	26	4	0	0	0	82	0	43
	Pour info*	70	1	12	73	1	0	0	157	0	64
Plaintes		33	0	9	6	0	1	0	42	0	0
Rappels		157	149	63	11	0	0	0	380	0	0
Total		1.000	678	355	663	1	10	0	**2.707**	49	885
Nombre total de notifications											
Nombre total de RAPEX									**2.278**		

* Art. 11 et art. 12 de la directive relative à la sécurité générale des produits (2001/95/CE) : art. 12 : risque grave / art. 11 : pas de risque grave / pour info : pas de risque constaté mais information défectueuse.
Source : SPF Economie.

1 Plateforme en ligne où les producteurs peuvent notifier aux autorités de tous les États membres les mesures volontaires qu'ils ont prises par rapport à un produit dangereux.

Surveillance du marché des services

Les contrôles de routine suivants ont été effectués :

- 470 aires de jeux ;
- 5 parcs d'attractions ;
- 26 attractions foraines ;
- 20 divertissements actifs et extrêmes.

En outre, seize plaintes et notifications ont été examinées. Ces plaintes concernaient entre autres la sécurité des aires de jeux, des divertissements actifs et des ascenseurs. Finalement, 39 notifications d'accidents et d'incidents ont été analysées.

Explosifs et gaz : utilisation et transport en toute sécurité

Explosifs

Tableau 5. Activités et contrôles dans le domaine des explosifs à usage civil et des articles pyrotechniques en 2019

Description	Nombre
Plaintes Enquêtes incidents, accidents	7
Réceptions de mise en service de dépôts	21
Contrôles de routine des dépôts de feux d'artifice	229
Contrôles de routine des dépôts d'explosifs	191
Contrôle des véhicules ADR	276
Contrôles du lancement des artifices de spectacle	11
Contrôles du tir d'explosifs dans les carrières	47
Contrôles du tir d'explosifs à l'exception des carrières (minières…)	3
Inspections Seveso	19
Dossiers transbordements	40
Examens chauffeurs ADR (dont beaucoup de la Défense)	209
Tests convoyeurs assermentés	61
Tests chefs mineurs (carrières)	28
Autorisations, dérogations	3
Approbation des produits	27
Transport	25
Contrôle services de colis des centres de distribution avec chiens - colis vérifiés	867

Source : SPF Economie.

La production, le stockage, le transport et l'utilisation des explosifs font l'objet d'un encadrement légal et d'une surveillance. En 2019, la division Sécurité a délivré 654 autorisations nationales et 58 autorisations européennes pour le transport des explosifs et elle a réalisé des contrôles techniques sur les véhicules transportant ces produits.

147 avis techniques ont été donnés aux autorités locales qui délivrent des autorisations aux fabricants d'explosifs et aux opérateurs économiques qui veulent stocker des explosifs et des feux d'artifice. 64 avis ont également été prodigués pour les marches folkloriques. Pour les permis de stockage contre lesquels un recours a été introduit, un arrêté royal a été publié en 2019 et trois procédures sont en cours.

En 2018, un premier projet de révision de la législation sur les explosifs a été proposé. Ce projet comporte un projet d'arrêté royal relatif au stockage, à la fabrication, au transport, à la cession et à l'utilisation des explosifs, et quatre arrêtés d'exécution ministériels. Ce projet est en cours de parachèvement en 2019. Parallèlement à cette révision, des réunions techniques ont été organisées pour élaborer des notes techniques concernant le stockage des articles pyrotechniques pour le commerce de détail, le stockage de munitions pour la vente au détail, le chargement de cartouches par une personne pour son propre usage et le stockage de la poudre à utiliser lors des marches folkloriques.

Le SPF Economie a prélevé des échantillons des artifices de joie marqués CE (catégorie F1 et F2) et des autres articles pyrotechniques de la catégorie P1 sur le marché belge à des fins de contrôle. Il s'agissait d'articles stockés dans des dépôts de vente en gros pendant la période d'octobre à novembre 2019. Au total 28 types d'articles ont été échantillonnés. Ceux-ci ont été testés par un laboratoire accrédité. Le suivi et les mesures éventuelles sont prévus en 2020. Le rapport de contrôle est disponible sur le site internet du SPF Economie.

Comme en 2018, une enquête sur l'envoi illégal de feux d'artifice par colis postaux a été réalisée. Ces envois sont très préoccupants pour deux raisons : d'une part, ils permettent à des personnes non autorisées d'obtenir par cette voie des explosifs relativement puissants et, d'autre part, ces colis de produits explosifs ne sont pas correctement marqués lors de l'envoi et, en cas d'accident lors du transport, les services d'urgence ne sont donc pas au courant de la cargaison dangereuse qui se trouve à bord. Au cours de ces contrôles, des chiens renifleurs capables de détecter des feux d'artifice ont été utilisés pour la première fois en Belgique. Les chiens ont reniflé 867 colis dans 16 entreprises de poste et de messagerie. Aucun envoi illégal n'a été détecté. Cela ne signifie pas pour autant que le problème a disparu. Récemment, la douane a encore trouvé un colis postal avec des feux d'artifice. Les expériences acquises s'avèreront utiles lors des contrôles à venir

La vente par internet a été ciblée par 20 contrôles. Pour 17 contrôles de sites internet et de réseaux sociaux (Facebook…), on a constaté que les feux d'artifice étaient livrés par courrier ou vendus au noir en rue.

Gaz

La Direction générale de la Qualité et de la Sécurité veille à la sécurité publique dans le cadre du stockage souterrain de gaz, du transport par canalisations et de la distribution de gaz.

Tableau 6. Contrôles effectués en rapport avec le stockage, le transport et la distribution

Type de contrôle	Nombre
Stockage souterrain de gaz	2*
Transport de gaz par canalisations	25**
Distribution de gaz par canalisations	100
Chantiers tiers	63
Total	**190**

* dont 1 Seveso Fluxys Loenhout / ** dont 1 Seveso LNG Zeebrugge.
Source : SPF Economie.

Tableau 7. Enquêtes sur les incidents impliquant des gaz, liés au stockage souterrain, au transport et à la distribution de gaz

Type	Nombre
Stockage souterrain de gaz	1
Transport de gaz par canalisations	1
Distribution de gaz par canalisations	55
Total	**57**

Source : SPF Economie.

Tableau 8. Examen de plaintes concernant le stockage souterrain, le transport et la distribution de gaz

Type	Nombre
Stockage souterrain de gaz	0
Transport de gaz par canalisations	34
Distribution de gaz par canalisations	0
Total	**34**

Source : SPF Economie.

Contrôles de routine et campagnes de contrôle de la division métrologie

La division Métrologie est chargée de la surveillance des instruments de mesure et des produits conditionnés (entre autres les préemballages).

Les services de contrôle de la division Métrologie ont obtenu l'accréditation selon ISO/IEC 17020 comme organisme de contrôle, en 2016, pour les contrôles des instruments de pesage à fonctionnement automatique et non automatique, en 2017, pour les vérifications des pompes à carburant.

En 2019, ces services ont contrôlé 10.123 instruments de pesage à fonctionnement non automatiques (balances), 685 instruments de pesage à fonctionnement automatique et 3.760 pompes à carburant (essence/diesel/gasoil). Ils ont mis hors service un nombre limité d'instruments.

Tableau 9. Aperçu global des contrôles des instruments de mesure, effectués par les services de contrôle Métrologie Nord et Sud en 2019

	Type de contrôle						Résultat du contrôle					
	Contrôle administratif	Contrôle technique à l'initiative de la Métrologie	Contrôle technique à la demande du client	Vérification primitive	Vérification périodique	Surveillance	Total général	Conforme	Rejeté	Décision reportée	Avertissement	Transaction ou pro justitia
Poids M1	0	0	0	333	12.200	0	**12.533**	12.527	6	0	0	0
Poids dans le local d'étalonnage	11	0	0	0	0	0	**11**	11	0	0	0	0
Masses	0	0	0	0	1.188	0	**1.188**	1.188	0	0	0	0
Compteurs d'eau	0	0	364	0	8.637	0	**9.001**	8.906	95	0	0	0
Compteurs de gaz	0	0	7	0	0	0	**7**	7	0	0	0	0
Jaugeurs automatiques	10	0	0	0	0	0	**10**	10	0	0	0	0
Réservoirs de stockage fixes	12	0	0	70	156	0	**238**	235	3	0	0	0
Pompes pour GNC	10	0	0	69	173	0	**252**	251	0	0	1	0
Pompes pour GPL	32	105	0	0	0	0	**137**	112	7	0	16	2
Pompes deux-temps	17	6	0	0	27	0	**50**	50	0	0	0	0
Pompes à carburant (essence/diesel/gasoil)	2.999	761	0	0	0	0	**3.760**	3.176	62	0	406	116
Équipements de mesurage sur camions citernes	16	1	0	2	5	0	**24**	21	0	0	2	1
Jaugeurs sur camions citernes	10	0	0	0	0	0	**10**	10	0	0	0	0
Pompes additives sur camions citernes	0	0	0	1	0	0	**1**	1	0	0	0	0
Stations de chargement pour liquides	0	0	0	0	0	0	**0**	0	0	0	0	0
Instruments de pesage à fonctionnement non automatique	9.368	755	0	0	0	0	**10.123**	8.817	52	45	1.180	29
Instruments de pesage à fonctionnement automatique	909	11	0	0	764	1	**1.685**	1.537	32	25	87	4
Total général	**13.394**	**1.639**	**371**	**475**	**2.3150**	**1**	**39.030**	**36.859**	**257**	**70**	**1.692**	**152**

Source : SPF Economie.

Outre les opérations de vérification et les contrôles de routine, les services de contrôle de la division Métrologie ont mené neuf **campagnes spécifiques :**

- trois campagnes relatives aux produits conditionnés : préemballages de fruits et de légumes en vente chez les producteurs (y compris dans les automates de vente), de crème glacée et de moules ;

- six campagnes concernant les instruments de mesure :
  - balances dans les abattoirs et les ateliers de découpe et contrôles de repesée des carcasses dans les abattoirs ;
  - vérification périodique des instruments de pesage en service dans les hôpitaux ;
  - instruments de pesage dans des systèmes de collecte d'ordures/de déchets ménagers ;
  - instruments de pesage chez les producteurs de fruits et légumes ;
  - instruments de mesure utilisés dans les centres d'entretien pour automobiles ;
  - pompes LPG dans les stations-services.

Tableau 10. Contrôles d'instruments de mesure et de produits conditionnés

Type	Nombre de contrôles
Poids et masses	13.732
Compteurs d'eau	9.001
Compteurs de gaz	7
Jaugeurs automatiques	10
Réservoirs de stockage fixes	238
Pompes pour GNC	252
Pompes pour LPG	137
Pompes deux-temps	50
Pompes à carburant (essence/diesel/gasoil)	3.760
Équipements de mesurage et pompes additives sur camions citernes	35
Stations de chargement pour liquides	0
Instruments de pesage à fonctionnement non automatique	10.123
Instrument de pesage à fonctionnement automatique	685
Taximètres	34
Lots de biens préconditionnés	899

Source : SPF Economie.

2.3. Installer un centre de connaissances et un « level playing field »

Un centre de connaissances et un « level playing field » permettent

- aux entreprises de travailler de manière compétitive et
- aux consommateurs d'acheter des produits et des services fiables.

En 2019, les services Etalons nationaux et Plateau continental ont participé aux activités du réseau européen de métrologie (EMN – European Metrology Network) dédié au climat et à l'océan. Les scientifiques des deux services collaborent à la définition de la stratégie de recherche européenne pour assurer la confiance dans la qualité des mesures environnementales. L'accent est mis sur les mesures de température météo-climatiques in-situ et l'exploitation des données acoustiques en milieu marin pour évaluer les impacts des activités humaines. En 2019, cette dernière thématique a fait l'objet d'une présentation-poster à la Conférence Internationale de Métrologie CIM2019.

Journée mondiale de la Métrologie

La Journée mondiale de la Métrologie (20 mai) a été placée sous le signe du renouvellement des définitions des unités de mesure à partir du 20 mai 2019. Le service Etalons nationaux a organisé à ce sujet une journée d'étude qui a suscité beaucoup d'intérêt. Des présentations y ont été données sur les définitions actuelles et futures, l'avantage de la modification et son impact sur notre société.

Le 20 mai 2019, les définitions internationales de nos unités de mesure ont changé. Les sept unités de base pour le temps (seconde), la distance (mètre), la masse (kilogramme), la température (kelvin), l'intensité du courant (ampère), l'intensité lumineuse (candela) et la quantité de matière (mol) se fondent toutes sur des constantes naturelles à partir de cette date. Ces constantes sont désormais déterminées dans les nouvelles définitions. Vous trouverez de plus amples informations sur le site web du Bureau International des Poids en Mesures (BIPM) : www.bipm.org.

Activités d'étalonnage

Le service Etalons nationaux a proposé des étalonnages dans les domaines suivants :

- la nanométrologie ;
- la métrologie dimensionnelle ;
- les mesures électriques ;
- les masses ;
- les volumes ;
- la thermométrie ;
- le temps et les fréquences.

En 2019, le service a étalonné 1.308 appareils et références et a délivré 362 certificats d'étalonnage comportant 2.567 résultats d'étalonnage.

Le service Etalons nationaux gère et coordonne le réseau Belmet. Il s'agit du réseau de laboratoires de métrologie qui réalisent les étalons de mesure primaires et qui assurent la traçabilité des unités de mesure pour lesquelles le service Etalons nationaux ne dispose pas de l'infrastructure nécessaire. Les laboratoires doivent posséder une accréditation ISO/IEC 17025 pour ces possibilités et satisfaire à des exigences supplémentaires. Les agréments ont une validité de trois ans et sont renouvelables.

Développement d'un centre de connaissances pour la métrologie

En 2019, le service Etalons nationaux a poursuivi le développement de sa section nanométrologie. Les activités nanométrologiques visent surtout la caractérisation dimensionnelle des nanoparticules en fonction de leurs dimensions. Les mesures sont concentrées sur la gamme des nanoparticules de 10 à 100 nanomètres, les dimensions dont on suppose qu'elles entraînent le plus de risques.

Le fonctionnement de la salle blanche pour la nanométrologie a été perfectionné. Le laboratoire de nanométrologie a participé à une intercomparaison de mesures de nanoparticules en milieu liquide par instrumentations FFF-MALS-DLS dans le cadre du club de nanométrologie français dirigé par le laboratoire national de métrologie et d'essais français LNE.

Dans le cadre de l'accréditation ISO/IEC 17025 du laboratoire de nanométrologie pour la mesure dimensionnelle de particules sphériques, une nouvelle méthode de calcul d'incertitude a été mise en place et continue à être développée. L'effet de la température et de l'humidité de l'air lors d'une mesure par microscopie à force atomique a été évaluée par le laboratoire de nanométrologie dans le cadre d'un projet européen du programme EMPIR, le projet 3DNano : Traceable three-dimensional nanometrology.

Le service Etalons nationaux collabore activement au programme européen EMPIR (European Metrology Programme for Innovation and Research). Ce projet s'inscrit dans le cadre du projet européen Horizon 2020. Le but visé : la recherche métrologique novatrice et le développement dans une coopération coordonnée entre instituts métrologiques nationaux, monde académique et industrie. Le programme coordonne des projets de recherche afin de répondre aux grands défis et par la même occasion d'appuyer et de développer le système SI pour les unités de mesure

Dans le cadre de ce programme, le service Etalons nationaux a participé en 2019 aux projets suivants :

- SIB01 : FreeForm II : un projet pour l'optimalisation des incertitudes de mesure et des modèles mathématiques lors des étalonnages des surfaces de forme libre.
- SIB09 3D Nano : Développement des mesures tridimensionnelles avec les microscopes à force atomique. Le laboratoire doit déterminer l'influence des conditions environnementales sur la définition des dimensions des nanoparticules grâce à l'utilisation de son armoire climatique.
- 17NRM05 EMUE : Développement d'exemples de calcul d'incertitude de mesure pour inclusion dans le GUM (Guide for Uncertainty of Measurement).
- 17NRM04 NPSize : Progrès normatifs dans la mise en place d'une chaîne de traçabilité de mesure de la taille des nanoparticules.
- 18NRM03 INCIPIT : Développement de méthodes et procédure d'étalonnage pour les nouvelles techniques de mesure de la précipitation atmosphérique.

Au niveau international, le service Etalons nationaux collabore avec les instituts métrologiques nationaux et d'autres organisations afin de réaliser le temps international. Ceci passe par notre participation à la « key comparison in time, CCTF-K001.UTC » dont les résultats sont publiés chaque mois, et à la réalisation de l'UTCr dont les résultats sont publiés chaque semaine. Depuis novembre 2016, notre réalisation de l'UTC (Temps Universel Coordonnée), UTC(SMD), est guidée par notre horloge à hydrogène, de type VREMYA.

Dans le domaine du temps et de la fréquence, les horloges atomiques du service Etalons nationaux contribuent au temps international et les préparations nécessaires ont été lancées pour la diffusion du temps légal en Belgique.

Le service des Etalons nationaux a débuté au début 2019 un projet pour la répartition de l'échelle de temps de référence UTC(SMD).

Depuis 2017, nous sommes partenaires avec l'ESA (European Space Agency) pour un projet qui comporte une comparaison d'horloges via un lien optique transnational entre Bruxelles et Noordwijk aux Pays-Bas. La partie finale a été présentée le 13 septembre 2019 à ESTEC (ESA) à Noordwijk. À l'avenir, les résultats de ce projet peuvent servir pour être testés à une échelle supérieure.

Le SPF Economie était aussi parmi les organisateurs de la Conférence Internationale de Métrologie, CIM 2019 (www.cim2019.com). Les membres du service Etalons nationaux ont contribué aux comités scientifique et d'organisation et y ont présenté plusieurs communications.

En 2019, le service Etalons nationaux a organisé, en collaboration avec EURAMET, un atelier qui a réuni plus de 30 représentants d'instituts métrologiques nationaux européens. Il permet chaque année de faire le point sur les actions de communication de chaque pays et d'Euramet, de manière concertée. 2019 marquait l'avènement du nouveau Système International d'unités, et donc une année riche en communications. Cet atelier avait cette année pour thème spécifique l'impact de la communication et de cibler ses publics.

En 2019, le service Etalons nationaux a démarré les travaux liés au **renouvellement de ses pages internet**, dans le cadre d'une initiative générale au niveau de la Division Métrologie. Ainsi ont été actualisées, dans un premier temps, les pages destinées aux consommateurs, ensuite celles destinées aux entreprises. Cet effort a comme principal objectif de communiquer auprès des parties intéressées sur les avancements et les points d'intérêt de nos projets (activités de recherche, développement de l'infrastructure de laboratoires, coopération internationale, communication) menés en parallèle avec les étalonnages de routine. Un troisième volet contenant de l'information la plus approfondie du point de vue technique et scientifique suivra en 2020. Notre ambition est de fournir les renseignements les plus adaptés aux intérêts de chaque groupe ciblé.

3. Nouvelles réglementations

Il y a eu peu de nouvelles réglementations en 2019. Les réglementations qui ont été adoptées avaient principalement pour objectif de modifier partiellement la réglementation existante, notamment par la loi du 2 mai 2019 portant dispositions diverses en matière d'économie, qui a modifié la réglementation relative à l'accréditation et la réglementation relative aux produits de construction.

3.1. Sécurité des produits et des services

Loi du 2 mai 2019 portant dispositions diverses en matière d'économie.

Arrêté royal du 29 juillet 2019 modifiant l'arrêté royal du 19 janvier 2011 relatif à la sécurité des jouets, en ce qui concerne les limites de migration pour le chrome (VI).

Arrêté royal du 2 septembre 2019 relatif au transport des matières explosibles par route ou par chemin de fer afin de tenir compte du progrès scientifique et technique.

Arrêté royal du 20 décembre 2019 modifiant l'arrêté royal du 20 octobre 2015 concernant la mise à disposition sur le marché d'articles pyrotechniques.

3.2. Agréation des entrepreneurs

Arrêté ministériel du 3 mai 2019 modifiant l'arrêté ministériel du 27 septembre 1991 relatif aux documents à produire lors de demandes d'agréation, d'agréation provisoire, de transfert d'agréation ou de l'appréciation des preuves requises en application de l'article 3, § 1er, 2°, de la loi du 20 mars 1991 organisant l'agréation d'entrepreneurs de travaux.

3.3. Métrologie

Arrêté royal du 29 juillet 2019 modifiant l'arrêté royal du 6 juillet 1981 relatif aux instruments destinés à la mesure de l'énergie électrique.

4. Notre politique qualité pour mieux vous servir

La politique qualité au sein d'une organisation ne peut être efficace que si le management la défend et la soutient pleinement et s'il engage les moyens nécessaires.

La Direction générale de la Qualité et de la Sécurité est axée sur **quatre normes qualité : ISO 9001:2015, ISO/IEC 17025:2017 et ISO/IEC 17020:2012, ISO/IEC 17011**. L'application de ces normes ne constitue pas un objectif en soi mais bien un moyen de démontrer que l'output de notre direction générale soutient pleinement sa mission.

Tous les processus sont construits aussi simples que possible et sont optimisés dans la mesure du possible. Les objectifs sont définis dans le plan de management et le plan opérationnel du directeur général ; ils sont traduits en objectifs par division et par service.

Chaque année, avant la mi-février, une revue de direction a lieu au niveau le plus élevé et ensuite au niveau des services. Au cours de cette revue, ce qui a été fait, ce qui peut être amélioré et ce qui se fera est soumis à une évaluation critique. L'objectif est d'arriver à terme à un système de management intégré qui pourra non seulement servir d'exemple pour les autres directions générales du SPF mais aussi pour d'autres organisations publiques. De cette manière, nous pourrons démontrer notre plus-value pour les entreprises et les consommateurs, tout en faisant preuve de professionnalisme et en respectant les valeurs de notre SPF, à savoir « À votre service », « Respect », « Forts ensemble », « Excellence » et « Durabilité ».

Audits internes

Les audits internes sont effectués pour contrôler le bon fonctionnement du système qualité et améliorer son efficacité. Ces audits internes, imposés par les quatre normes, jouent un rôle important dans le cadre du contrôle interne (déontologie, audit interne et contrôle budgétaire).

Tous les services font l'objet d'un audit annuel pour leurs activités. Lors de chaque audit, plusieurs activités sont évaluées complètement pour que les améliorations fondamentales puissent être réalisées sur une base sérieuse. Afin d'augmenter le rythme de ces audits internes et leur impartialité, la direction générale fait appel, depuis 2015, à des auditeurs extérieurs à l'administration et organise une session de formation pour les membres de son personnel intéressés

En 2019, 25 jours d'audits internes ont été prestés selon les différentes normes. En outre, des audits externes ont eu lieu pour les différentes normes, notre certification et accréditation ont ainsi été confirmées voire étendues.

Depuis 2016, la Direction générale de la Qualité et de la Sécurité est accréditée comme organisme de contrôle de type A pour ses activités d'inspection en matière d'instruments de pesage à fonctionnement automatique et non automatique ainsi que pour les ascenseurs de personnes. Une première extension a eu lieu en 2017 avec les activités des aires de jeux et les pompes à carburant. En 2019, une deuxième extension a été obtenue pour les contrôles de préemballages et le test de traction des jouets comme activité de laboratoire.

5. Contacts et informations utiles

5.1. Contacts et adresses utiles

Belspoc

Compétences : Belspoc est le point de contact unique belge créé dans le cadre de systèmes d'échange d'informations établis par des réglementations européennes pour faciliter le fonctionnement du marché intérieur. Il intervient dans la notification des organismes d'évaluation de la conformité et des projets de règles techniques nationales, dans les échanges entre des producteurs étrangers et des autorités belges via les Points de Contact Produits et encore dans le transfert d'informations sur des produits dangereux.

Tél. : 02 277 53 36 – E-mail : belspoc@economie.fgov.be

Service Réglementation Sécurité

Compétences : prescriptions générales de sécurité auxquelles doivent répondre les produits et les services reprises dans le Code de droit économique, livre IX, guichet central des produits, RAPEX, explosifs et artifices…

Tél. : 02 277 76 99 – E-mail : ensure@economie.fgov.be

Produits de construction

Compétences : surveiller le marché des produits de construction et des organismes notifiés du secteur, suivre et réglementer les spécifications techniques, positionner la Belgique au plan international…

E-mail : bocova@economie.fgov.be

Agréation des entrepreneurs dans la construction

Compétences : appliquer la réglementation concernant l'agréation des entrepreneurs, suivre son application (enquêtes financières, dépistages de faillite…), informer les secteurs…

E-mail : agreation.entrepreneurs@economie.fgov.be

BELAC – Organisme belge d'accréditation

Compétences : accréditer tous les types d'organismes d'évaluation de la conformité, développer et maintenir de l'outil accréditation pour tous les secteurs technologiques demandeurs, avec une attention particulière pour le soutien à l'innovation, veiller à ce que les organismes qui délivrent des services comme des essais, des étalonnages, des inspections et des certifications aient la compétence requise pour leurs activités.

Tél. : 02 277 54 34 – E-mail : belac@economie.fgov.be

Normalisation et Compétitivité

Compétences **:** développer et soutenir les activités menées en faveur des entreprises dans les domaines de la normalisation et de la protection de la propriété intellectuelle par les Centres collectifs, les Antennes-Normes et les Cellules-Brevets, attribuer la prime d'innovation, gérer pour la Belgique les systèmes européens de notification de réglementations techniques et d'organismes d'évaluation de la conformité....

Tél. : 02 277 82 20 – E-mail : norcom@economie.fgov.be

Service Plateau continental

Compétences : le Service Plateau continental est responsable de l'exploitation de sable et de gravier dans la partie belge de la mer du Nord. Ses principales tâches sont l'attribution des autorisations de concession, la gestion des concessions d'exploitation, le contrôle de l'exploitation de sable, la cartographie des zones...

Tél. : 02 277 72 77 – E-mail : copco@economie.fgov.be

Métrologie - Etalons nationaux

Compétences : étalons nationaux de mesure, métrologie, programmes de recherche européens en métrologie (EMRP et Euramet), nanométrologie, contrôles...

Etalons nationaux : metrology.scientific@economie.fgov.be

Réglementation métrologique : metrology.regulation@economie.fgov.be

Certification électronique

Compétences : surveillance pour les prestataires de services de confiance électroniques en vue de renforcer la confiance des utilisateurs de tels services.

E-mail : be.sign@economie.fgov.be

5.2. Nos implantations

La Direction générale de la Qualité et de la Sécurité dispose de **huit implantations** :

❶ Bruxelles (administration centrale)
North Gate III
Boulevard Roi Albert II 16
1000 Bruxelles

❷ Anvers
Theaterbuilding
Italiëlei 124 – bus 85
2000 Antwerpen

❸ Gand
Zuiderpoort Office Park
Gaston Crommenlaan 6
9050 Gent

❹ Hasselt
AC Verwilghen
Voorstraat 43
3500 Hasselt

❺ Haeren
Chaussée de Haecht 1795
1130 Bruxelles

❻ Liège
Saint Jean
Boulevard de la Sauvenière 73-75
4000 Liège

❼ Mons
Avenue Mélina Mercouri, bloc 10
7000 Mons

❽ Namur (Belgrade)
Business Center
Route de Louvain-la-Neuve 4 (boîtes 8, 9, 10)
5001 Belgrade

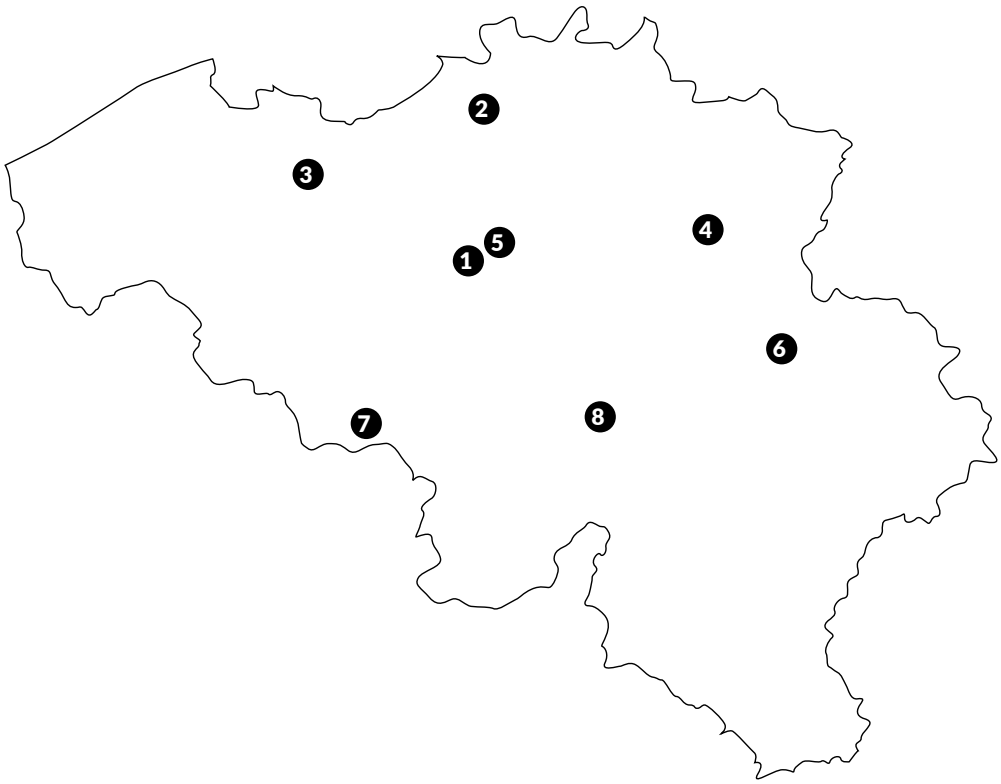

5.3. Suivez le SPF Economie et nos actions via les réseaux sociaux

Aimez notre page Facebook et recevez des conseils sur vos droits en tant que consommateur, sur la sécurité des produits, sur les activités. Suivez-nous sur Twitter ! Vous recevrez des informations concernant les droits des consommateurs, des conseils pour les entreprises et les indépendants.

https://www.facebook.com/SPFEco

https://twitter.com/spfeconomie

https://linkedin.com/company/fod-economie

5.4. Suivez les actions du service Plateau continental sur Facebook

Via sa page Facebook, vous serez au courant des nouvelles recherches, de leurs résultats et du travail scientifique du SPF Economie

https://www.facebook.com/Service-Plateau-Continental-319506274818192/

5.5. Nos nouvelles publications en 2019

Rapport d'activités 2018 de la Direction générale de la Qualité et de la Sécurité

Rapport d'activités 2018 de la Direction générale de la Qualité et de la Sécurité – Executive summary

Campagne de contrôle 2018-2019 Hoverboards

Ne gâchez pas votre fête - Utilisez les artifices en toute sécurité !

Produits d'apparence équivoque

Campagne de contrôle européenne JA2016 équipements d'escalade - Résultats belges 2018-2019

Rapport de la campagne de contrôle 2018-2019 Détecteurs de monoxyde de carbone

Metrology for the nanotechnologies

Événements pop-up avec des structures gonflables

Tableau de comparaison entre les différents arrêtés royaux relatifs à diverses activités de loisirs

Questions et réponses sur l'interprétation des dispositions relatives à la sécurité des produits et des services reprises dans le Code de droit économique

Campagne de contrôle européenne JA2016 - Porte-enfants & lits pour enfants - Résultats belges 2018-2019

Sécurité des espaces naturels de jeu d'aventure

Campagne européenne de contrôle JA2016 Jouets électriques - Résultats belges 2018-2019

Campagne de contrôle - Jouets pour enfants de moins de 3 ans - 2017-2018

Campagnes de contrôle des équipements routiers - Signaux fixes de signalisation routière & dispositifs routiers de retenue Illustration - Rapport final

Etalons nationaux

SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie

Rue du Progrès 50
1210 Bruxelles
N° d'entreprise : 0314.595.348
economie.fgov.be